

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aveluy légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Christophe Buisset, Maire.

Etaient présents à la séance tous les conseillers en exercice sauf M. Fabrice Aucagos, M. Romain Richard qui donne pouvoir à M. Dominique Mille, M. Pascal Lefebvre qui donne pouvoir à M. Daniel Valvekens, Mme Laëtitia Chabé qui donne pouvoir à M. Christophe Buisset, Mme Catherine Courouble qui donne pouvoir à M. Thierry Crampon.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Annie Lejeune pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, les membres du Conseil Municipal ayant reçu en même temps que leur convocation, le compte rendu de la séance précédente du 7 mars 2019, M. le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques à faire sur ce compte-rendu.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

Compte de gestion 2018 du budget de la commune

M. le Maire demande à M. Dominique MILLE 1^{er} Adjoint chargé des finances de bien vouloir présenter le compte de gestion 2018 du budget de la commune.

Le compte de gestion 2018 dressé par le receveur municipal étant en tout point identique au compte administratif 2018 le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2018 du budget principal de la commune.

Compte administratif 2018 du budget principal de la commune

M. Dominique MILLE procède à la lecture et aux commentaires du compte administratif 2018 du budget principal qui peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 251 957,25 € Recettes : 299 523,43 €

Soit un excédent de fonctionnement de 47 566,18 €

Section d'investissement

Dépenses : 115 439,73 € Recettes : 39 152,84 €

Soit un déficit d'investissement de 76 286,89 €

Hors la présence de M. le Maire et sous la présidence de M. Dominique MILLE, 1er Adjoint, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget principal

de la commune.

Affectation des résultats du budget principal

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SECT. INV.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST.	24 558,39		-76 286,89 202 722,04*	65 340,00 <hr/> 0,00	-65 340,00	85 353,54
FONCT.	422 811,11		47 566,18 -48 517,56*			421 859,73

*Résultats du budget annexe de l'assainissement clôturé au 31/12/2017

Décide d'affecter le résultat 2018 de la section de fonctionnement comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE	:
	421 859,73
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	421 859,73
Total affecté au C/1068	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	150 693,54
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	421 859,73

Taux d'imposition 2019

La séance continuant, il est proposé à l'assemblée de voter les taux d'imposition 2019.

M. Dominique MILLE, 1^{er} adjoint procède au commentaire du document adressé par les services de la DGFIP relatif à la fiscalité communale.

M. Dominique MILLE, 1er adjoint rappelle que chaque année, il est procédé par les services fiscaux à une revalorisation automatique des bases au moyen d'un coefficient prenant en compte l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Pour l'année 2019, les bases ont été revalorisées de 2,2%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter chacun des taux d'imposition communaux qui assurent à la commune un produit fiscal de 109 501 euros.

Les différents taux d'imposition sont donc ainsi fixés pour l'année 2019:

- Taxe d'habitation : 10,88 %
- Foncier bâti : 16,26 %
- Foncier non bâti : 26,40 %

Budget primitif 2019 de la commune

La séance continuant M. Dominique MILLE, 1er Adjoint, aborde et présente les propositions budgétaires 2019 qui ont été validées par la commission communale des finances.

M. Dominique MILLE ajoute que les propositions budgétaires ont été bâties sur les bases d'une fiscalité communale à taux constants pour la cinquième année consécutive.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des propositions budgétaires et en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2019 de la commune qui se résume ainsi:

Dépenses et recettes de fonctionnement prévues : 723 786,73 €

Dépenses et recettes d'investissement prévues : 180 326,54 €

Concernant les crédits ouverts en investissement pour une opération relative à la plantation d'arbres, M. MILLE informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré avec M. le Maire et M. Didier FOLLET deux inspecteurs de l'environnement appartenant à l'agence française pour la biodiversité qui ont bien voulu nous conseiller sur la gestion environnementale de l'étang communal. Afin d'éviter la résurgence d'un incident tel que celui intervenu en juin 2018 qui a entraîné une mortalité importante de poissons, il y a lieu d'envisager notamment l'abattage des peupliers. Aux dires des techniciens, les feuilles tombées dans l'étang ont un effet nocif sur la qualité de l'eau avec la production de toxines créant un phénomène d'eutrophisation. Il paraît préférable de remplacer les peupliers par la plantation de saules. Par ailleurs, il serait souhaitable d'envisager de planter davantage de roseaux et de créer un ou plusieurs îlots végétalisés qui concourraient à oxygéner l'eau.

M. Philippe ANDRE indique avoir pris contact, avec l'aide de M. Didier FOLLET, avec la coopérative Nord Seine Foret Aménagement Approvisionnement dite « NSF2a ». L'intérêt

d'une adhésion (dont le montant est de 18€ par an) est le recours à une équipe de professionnel qui saura appréhender au mieux la problématique de l'abattage et des nouvelles plantations, ainsi que la gestion de l'ensemble des démarches dans le cadre de ces travaux.

M. Philippe ANDRE est sceptique quant au choix porté sur les saules, compte tenu du fait de son manque de robustesse lorsque l'arbre atteint 10 à 15 ans d'âge. L'autre réserve est émise sur la caractéristique du saule qui n'a pas vocation à absorber une quantité importante d'eau alors que l'environnement est marécageux. Le mélange d'espèces d'arbres serait, pour lui, un bon compromis, tout en ajoutant que la commune n'est pas propriétaire de toutes les parcelles autour de l'étang.

M. Didier FOLLET ajoute qu'il ne faudrait pas qu'il y ait d'arbre le long de la voie ferrée pour des raisons de sécurité.

Après adhésion de la commune auprès du NSF2a, un devis sera demandé pour l'abattage des arbres.

Subventions communales 2018

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les subventions votées lors de la séance du 18 avril 2018 pour le compte de l'exercice 2018. À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire les montants votés en 2018 des subventions accordées aux différentes associations soit :

Association Loisirs et Fêtes d'Aveluy	500,00 €
Société de Chasse d'Aveluy	500,00 €
Association des Aînés d'Aveluy	500,00 €
Association « Les Barbouilles » d'Aveluy	500,00 €
Association «Les Rythmiques » d'Aveluy	500,00 €
Les Veuves civiles d'Albert	50,00 €
Les œuvres des Pupilles de l'école publique de la Somme	50,00 €
Les courses du Pays du Coquelicot	50,00 €
La Croix Rouge d'Albert	50,00 €
La Ligue contre le cancer	50,00 €
Les donateurs de sang d'Albert	50,00 €
Association AFM-Téléthon	50,00 €
Solde à répartir	1 150,00 €

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Somme

Au titre du dispositif en faveur des communes de moins de 1000 habitants dans le cadre de la politique d'appui des territoires (2017-2020), M. Dominique MILLE, premier adjoint présente au Conseil Municipal, l'état des lieux érigé par la Société Vitraux d'Arts basée à Cottenchy (80440) pour la restauration des vitraux de l'Eglise d'Aveluy et propose de déposer

une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la somme au taux de 30% du montant H.T. des travaux.

Ce dispositif comporte une enveloppe de 10 000 € avec un taux de financement de 30%, dans la limite du dépôt d'un seul dossier par an et d'une demande d'aide minimale de 2 000 €. À ce jour, la commune n'a pas encore sollicité de subvention pour ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide à l'unanimité de solliciter le Conseil Départemental à hauteur de 30% du montant H.T. des travaux qui est estimé à 14 557,00 €, soit une subvention attendue de **4367 €**.

Questions diverses

M. Le Maire indique qu'au regard de la recrudescence des incivilités, il serait judicieux d'étudier les possibilités réglementaires, matérielles et financières d'une vidéo protection. L'un des sites susceptibles d'en faire l'objet est le dépôt de déchets verts où la réglementation n'est souvent pas respectée.

Dans le prolongement de cette thématique, M. le Maire informe l'assemblée qu'il reçoit très souvent des demandes en rapport avec des problèmes de voisinage. Il a été constaté que des enfants jouaient régulièrement au football sur la voie publique, ayant pour conséquence une fréquence importante et répétée de nuisances.

M. Thierry CRAMPON suggère la diffusion d'un avis à la population concernant :

- les feux de jardin et les horaires pour l'utilisation des tondeuses et engins à moteur
- l'obligation pour les habitants de sortir les poubelles la veille du ramassage et de les rentrer après le passage des services de la communauté de communes
- la constatation des diverses incivilités
- le dépôt de prospectus dans les poubelles communales

M. Thierry CRAMPON confirme que la chasse aux œufs de Pâques aura lieu le lundi 22 avril 2019 à 11h et qu'une communication sera diffusée dans la commune à ce sujet.

M. Julien MOURET demande à M. le Maire si un contact a été pris pour les ralentisseurs. Une demande sera prochainement effectuée.

M. Philippe ANDRE rappelle qu'il avait été question l'année dernière de l'achat d'une cuve pour que l'employé communal puisse arroser les fleurs de la commune. L'achat d'une cuve sur pneus sera privilégiée et des devis seront demandés auprès des vendeurs spécialisés assure M. le Maire.

M. Philippe ANDRE demande quand seront installés les bancs dont l'acquisition est effective depuis l'été dernier. M. Dominique MILLE indique avoir proposé à la commission travaux de procéder à l'installation. M. Thierry CRAMPON suggère à l'assemblée de demander si un

artisan local peut s'occuper de l'installation ; ce à quoi le Conseil Municipal donne son approbation.

Dans le cadre du scrutin des élections européennes du 26 mai 2019, le planning pour la table de vote sera envoyé aux conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.